

# LE PROGRAMME D'ASSISTANCE A L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

## I- Généralité :

La **deuxième phase** du programme spécial d'assistance (**PSA II**) a officiellement démarré à la fin d'**octobre 1990**, lorsque **18 donateurs** ont annoncé des contributions de **7,4 milliards de dollar** sous la forme de **cofinancement** et de **financement coordonné** pour soutenir des programmes d'ajustement dans les pays à faible revenu lourdement endettés d'Afrique subsaharienne...

## II- Stratégies de lutte contre la pauvreté :

Le « **Rapport sur le développement dans le monde** », **1990** recommande l'adoption par les pays en développement d'une stratégie à **deux volets** :

- **le premier** consiste à encourager une croissance économique reposant sur une large base.

Les politiques qui mettent à profit ce que les pauvres ont de plus abondant, à savoir leur main-d'œuvre, contribuent à une **croissance** rapide et à la réduction de la **pauvreté**.

- **le second** volet consiste à assurer aux pauvres l'accès aux services sociaux de base, en particulier, à **l'enseignement primaire**, aux **soins de santé**, de **planning familial** et de **nutrition**, pour améliorer leurs conditions de vie et profiter de toutes les possibilités de gain qui peuvent être engendrées par la croissance économique.

- **Méthodes.**

Pour appliquer le **premier volet** de la stratégie, le rapport recommande aux pays de mettre en place des structures d'incitation utilisant au mieux les ressources des pauvres, en maintenant des **taux de change** compétitifs et en évitant une protection excessive de leur secteur manufacturier, ayant un coefficient de main-d'œuvre élevé. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi veiller à ce que les programmes de dépenses publiques encouragent les secteurs d'activité qui emploient les pauvres, et à ce que ceux-ci ne soient pas lésés dans la prestation des services – **routes, irrigation, vulgarisation agricole**.

Elle préconise l'instauration d'un système de **transferts ciblés** et de filets de **protection sociale** en tant qu'élément essentiel de la stratégie de base.

Les deux principaux aspects de ces mesures sont :

- L'analyse des politiques, des programmes et des institutions de chaque pays pour déterminer s'ils contribuent à la lutte contre la pauvreté ;

- des recommandations concernant la politique de la Banque à l'égard des pays et la conception de son programme d'aide destiné à soutenir et compléter les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté.

Ces **deux éléments** sont liés. L'analyse de la pertinence de la politique, en particulier pour déterminer si la gestion économique contribue à une croissance bénéficiant à une large partie de la population et si les services sociaux de base correspondent bien aux besoins, influera sur le dialogue de politique générale.

**Deux mémorandums** récents, l'un sur l'**Inde** et l'autre sur le **Malawi**, illustrent bien le genre d'analyse nécessaire. L'un et l'autre commencent par une analyse classique des faits économiques récents par une évacuation macroéconomique. Puis ils examinent les tendances de la pauvreté et les caractéristiques des pauvres, notamment leur implantation, leurs caractéristiques démographiques, leurs sources de revenu, la structure de leurs dépenses, leur accès aux services sociaux, etc.

Le « **Profil de pauvreté** » qui en résulte sert de base à l'analyse de l'interaction des politiques macroéconomiques et sectorielles, d'une part, et de l'incidence de la pauvreté, de l'autre.

A partir de là, l'analyse tente d'identifier les facteurs qui sont à l'origine des phénomènes observés et d'en tirer des conclusions pour la politique générale, à déterminer les liens entre les **deux**.

### **III- Stratégies d'aide :**

La stratégie d'aide a pour but de faire en sorte que, par son volume et sa composition, l'aide soutienne et complète les efforts entrepris par chaque pays. Les stratégies d'aide sont fonction des conditions particulières de chaque pays et doivent leur être adaptées. De nombreux facteurs – politiques, institutionnels et économiques - influent sur leur conception. Elles obéissent cependant à quelques principes généraux :

- **Le volume**, si les politiques, les programmes et les institutions d'un pays sont largement compatibles avec la stratégie, il y a lieu de lui accorder une aide substantielle, car il est prouvé que c'est en pareil cas que l'aide extérieure est plus efficace. A l'inverse, le volume de l'aide est moyen.
- **La composition**, si les revenus des pauvres augmentent rapidement mais que leur accès aux services sociaux stagne, la Banque collaborera avec le gouvernement pour rétablir l'équilibre en mettant l'accent sur la fourniture de services sociaux qui profitent aux pauvres.

#### **A- Etablissement d'une base de données :**

L'analyste doit exploiter au maximum les sources actuelles (**documents, enquêtes monographiques**), la qualité de l'analyse dépend des données de base. L'étude pour la mesure des niveaux de vie et le projet relatif aux dimensions sociales de l'ajustement aident les pays à réaliser ces enquêtes grâce aux **indicateurs socio-économiques**.

#### **B- Valorisation des ressources humaines :**

Il est de plus en plus largement admis que les investissements dans le **capital humain** sont d'une importance cruciale pour parvenir à un développement durable. L'éducation, la population, la santé, la nutrition et le rôle des femmes sont intégrés à presque tous les aspects des activités de développement.